

Arrêté n° 1236 du 20 mai 2025. En application des articles 8 du décret n° 2024-130 du 27 mars 2024, les cadres dont les noms, prénoms et fonctions suivent, sont nommés responsables des programmes budgétaires du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones :

- Programme pilotage de la politique du ministère :
M. **BELA BASSOUAKA (Rudel Belyan)**, directeur des études et de la planification ;
- Programme justice judiciaire :
M. **OKOKO (Aristide Mathieu Clotaire)**, secrétaire général à la justice ;
- Programme administration pénitentiaire :
M. **KOMO (Jean-Blaise)**, directeur général de l'administration pénitentiaire ;
- Programme droits humains :
M. **TIBA (Cyr Maixent)**, directeur général des droits et des libertés fondamentales ;
- Programme peuples autochtones :
M. **ASSOMOYI (Justin)**, directeur général de la promotion des peuples autochtones.

Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES LEGALES -

A - DECLARATION DE SOCIETES

MAITRE MILANDOU NEE CHANEL LOUBAKY-MOUNDELE
NOTAIRE

14 rue Likouala, rond-point Poto-Poto
(Derrière ex-Luna Park)
2^e étage appartement 2

Tel. : (+242) 06 665 04 03/05 629 46 47

CONSTITUTION DE SOCIETE

ECT-CONGO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital : 1 000 000 FCFA
Siège social : à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 8 avril 2025 par Maître **MILANDOU** née **Chanel LOUBAKY-MOUNDELE**, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 9 avril 2025, sous folio 065/4 N° 0542, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Objet : la société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger :

- vente de produits alimentaires ;
- vente des intrants agricoles, des produits d'élevage ;
- vente de diverses marchandises (huile, farine, poissons...) ;
- import-export de marchandises ;
- la participation dans toutes affaires ou entreprises se rapportant à l'objet social, par voie d'apport, de fusion, souscription, achat de titres, droits sociaux, constitution de société ou autrement.

La société peut en outre accomplir seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination : la société a pour dénomination **ECT-CONGO**.

Siège social : le siège social est fixé à Brazzaville, arrondissement 3 Poto-Poto.

Durée : la durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

Capital : le capital social est de 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10 000 FCFA chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité par l'associé unique.

Gérance : la société est gérée par M. **KWIZEA (Isaïe)**.

RCCM : la société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2025-B13-00245.

Pour avis
La Notaire

MAITRE MILANDOU NEE CHANEL LOUBAKY-MOUNDELE
NOTAIRE

14, rue Likouala, rond-point Poto-Poto
(Derrière ex-Luna Park)
2^e étage appartement 2

Tel. : (+242) 06 665 04 03/05 629 46 47

DISSOLUTION ANTICIPEE NOMINATION DE LIQUIDATEUR

FUTURA FUND INVESTISSEMENT

En abrégé «FIF»
Société à responsabilité limitée
Capital : 2.400.000 FCFA
Siège social : avenue Félix Eboué, Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2021-B12-00230.